Image not found or type unknown

procédure civile: délai de signification

Par **durendal**, le **04/12/2010** à **18:04**

Bonjour,

je souhaiterais connaître le délai de signification d'un jugement qui n'est ni par défaut, ni réputé contradictoire au seul motif qu'il est susceptible d'appel. Je pense particulièrement à un arrêt réputé contradictoire qui par définition n'entre pas dans le champ d'application de l'article 478 du cpc.

A mon humble avis, c'est le délai de droit commun qui devrait s'appliquer, lequel était de 30 ans avant la réforme de 2008.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés